

## NOTE

N° 0631/FCD/DG

Dossier suivi par Pascal Raveau

☎ : 01.79.86.34.82 - ✉ : [p.raveau@lafederationdefense.fr](mailto:p.raveau@lafederationdefense.fr)

**Objet** : Plan gouvernemental « 1 jeune, 1 solution ».

La présente note a pour objet de présenter le plan gouvernemental « 1 jeune, 1 solution » présenté jeudi 13 août 2020 par Mr Jean Castex, premier ministre. L'objectif de ce plan « 1 jeune, 1 solution » est de protéger l'avenir des jeunes. Fruit d'un dialogue mené avec l'ensemble des partenaires sociaux, il est guidé par trois priorités :

1. Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle ;
2. Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir ;
3. Accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

Au total, c'est une enveloppe de 6,5 milliards d'euros qui sera affectée, en 2020-2021, à cet ensemble de mesures et dont la mesure phare est la mise en place d'une aide à l'embauche des jeunes.

Ce plan d'aide à l'emploi des jeunes a vocation de s'étaler sur les années 2020 et 2021 et doit intéresser les organismes employeurs du mouvement sportif fédéral, à savoir les clubs, les ligues régionales et la fédération elle-même. Seules les mesures pouvant être adaptées au mouvement fédéral sont détaillées dans ce document.

&

### 1. Embauche des jeunes :

Pour les employeurs qui hésitent à recruter tout de suite, l'État crée une compensation de charges de 4 000 euros pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une baisse du coût du travail sur l'ensemble des contrats de travail de plus de 3 mois des jeunes de moins de 25 ans, jusqu'à 2 SMIC, accessible pendant six mois aux secteurs marchand et non marchand (les associations sportives sont concernées), sous la forme d'une compensation de charges versée par l'Agence de services et de paiement (ASP) trimestriellement pendant 1 an au plus abaissant forfaitairement le coût à hauteur de 4 000 euros sur un an.

Objectif attendu : 450 000 contrats signés grâce au coup de pouce à l'embauche.

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 861 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

Membre du comité national olympique et sportif français

## **2. Apprentissage :**

Pour les employeurs qui hésitent à embaucher en apprentissage, l'État crée une aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un apprenti de moins de 18 ans, ou de 8 000 euros pour recruter un apprenti de plus de 18 ans.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une aide de 5 000 euros ou de 8 000 euros par contrat préparant à un diplôme ou un titre de niveau master (Bac+5) ou inférieur, signé entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 28 février 2021, sans condition sur le nombre d'apprentis pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Objectif attendu : 230 000 contrats d'apprentissage bénéficiant de la prime.

## **3. Contrats de professionnalisation :**

Pour les employeurs qui hésitent à recruter en contrat de professionnalisation, l'État crée une aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans, ou de 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une aide exceptionnelle de 5 000 ou 8 000 euros par contrat préparant à un diplôme ou un titre de niveau licence professionnelle (Bac+3) ou inférieur, signé entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 28 février 2021, sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Objectif attendu : 100 000 contrats de professionnalisation bénéficiant de la prime.

## **4. Service civique :**

100 000 missions de service civique supplémentaires seront mises en place, en plus des 140 000 initialement programmées en 2020, pour permettre à des jeunes de s'engager dans des associations. Le service civique peut apporter une première expérience à des jeunes qui souhaitent s'engager pour la société. L'occasion de servir une cause utile tout en acquérant une expérience qui a de la valeur sur le marché du travail.

De quoi s'agit-il ? Créé en 2010, le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans des missions d'intérêt général pendant 6 à 12 mois. Ces missions permettent de mener des projets très diversifiés.

Cinq sont répertoriées au sein de la FCD et agréées par l'Agence du service civique :

- 1) Fiche de mission Sports : Développer des actions d'accompagnement social et citoyen autour d'une plateforme sportive.
- 2) Fiche de mission Environnement : Agir pour sensibiliser au respect de l'environnement et au développement durable.
- 3) Fiche de mission Solidarité : Favoriser l'accès à la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle aux publics en situation de handicap.
- 4) Fiche de mission Solidarité : Agir pour favoriser la relation parents-enfants par des activités sportives et culturelles.
- 5) Fiche de mission Mémoire et Citoyenneté : Agir pour sensibiliser au patrimoine et à la mémoire collective.

Après 10 ans d'existence, le service civique a prouvé son efficacité : 75% des jeunes ayant réalisé un service civique sont en emploi ou en formation 4 à 8 mois après cette expérience.

## LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 861 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

Membre du comité national olympique et sportif français

Objectif attendu : 100 000 missions supplémentaires d'une durée moyenne de 8 mois (2020 : 20 000 – 2021 : 80 000)

En savoir plus : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

Contact FCD : Mr Jérôme Martin : [j.martin@lafederationdefense.fr](mailto:j.martin@lafederationdefense.fr) – 01.79.86.34.85

### **5. Emploi associatif en direction des jeunes (FONJEP) :**

Il s'agit de créer 2 000 emplois associatifs supplémentaires en direction des jeunes en appui des associations pour se développer et se consolider. Cette mesure permettra de sauvegarder les emplois, de consolider les modèles économiques et de relancer la dynamique bénévole.

De quoi s'agit-il ? Atténuer l'impact de la crise sanitaire en renforçant les moyens du Fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) pour soutenir l'emploi associatif avec un double impact : préserver l'action associative et soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Objectif attendu : 2 000 emplois FONJEP supplémentaires.

### **6. Volontariat Territorial en Entreprise – VTE « Vert » :**

1 000 jeunes seront recrutés dans des TPE et PME sur des métiers centrés sur de la transformation écologique des modèles économiques et vers la transmission des savoirs numériques.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une prime de 4 000 euros versée à l'entreprise qui accueille un jeune en VTE « Vert ». Porté par BpiFrance\* depuis mai 2019, le VTE permet :

- Aux PME et ETI\*\* des territoires français de gagner en visibilité pour recruter des jeunes talents qualifiés ;
- Aux étudiants à partir du niveau bac+2 et aux jeunes diplômés depuis moins de 2 ans de prendre des responsabilités dans ces entreprises.

\* BpiFrance est une banque publique d'investissement, un organisme français de financement et de développement des entreprises.

\*\*Entreprises de taille intermédiaire. Elles constituent une catégorie d'entreprises intermédiaires entre les petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises. Elles comptent entre 250 et 4 999 salariés (CA inférieur à 1,5 milliard d'euros).

Objectif attendu : 1 000 VTE signés en plus des 304 déjà souscrits.

### **7. Emploi sportif en direction des jeunes (ANS) :**

Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports soutient déjà l'emploi sportif avec le financement de 5 000 emplois dans le monde associatif par le biais de son opérateur, l'Agence nationale du sport (ANS). Ces emplois, essentiellement d'éducateurs sportifs, permettent le développement des pratiques sportives sur les territoires, dans les clubs et les instances territoriales des fédérations sportives.

De quoi s'agit-il ? L'État joue un rôle d'impulsion et d'accompagnement en responsabilisant le mouvement sportif associatif pour compléter le reste à charge du salaire. L'aide de l'ANS représente jusqu'à 40% du coût moyen du salaire, le montant de l'aide peut atteindre 12 000 euros par an sur 2 années. C'est un dispositif d'aide à l'emploi

## LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 861 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

Membre du comité national olympique et sportif français

très efficace, près de 79% des emplois sont pérennisés (dont 96% en CDI) et permet de répondre à une forte demande déjà bien identifiée.

Objectif attendu : 1 000 emplois supplémentaires en 2020, soit 6 000 emplois cette année. 1 500 emplois supplémentaires en 2021, soit 7 500 emplois en 2021.

#### **8. Parcours Emploi Compétences (PEC) :**

Le Parcours Emploi Compétences (PEC), autour du triptyque emploi-formation-accompagnement, propose aux jeunes une mise en situation professionnelle dans le secteur associatif ou public, un accompagnement et un accès facilité à la formation.

De quoi s'agit-il ? C'est un emploi en CDI ou en CDD (d'une durée hebdomadaire de 20 heures ou plus) qui permet de développer des compétences transférables, avec un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'insertion durable dans l'emploi. Rémunéré à minima au SMIC horaire, le jeune en parcours emploi compétences bénéficie des mêmes conditions de travail que les autres salariés de la structure, des mêmes droits et des mêmes obligations (congrés payés, congrés pour événements familiaux, suivi médical...).

Objectif attendu : 60 000 PEC supplémentaires, en plus de 20 000 initialement programmés.

#### **9. CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE) :**

Le Contrat initiative emploi (CIE) permet aux employeurs du secteur marchand d'embaucher des jeunes dans le cadre du Contrat unique d'insertion (CUI).

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un CDD d'au moins de six mois ou CDI qui permet à une personne sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle ou sociale de s'engager dans une expérience professionnelle tout en étant suivie par un référent chargé de son insertion professionnelle. Le salarié recruté en CIE est un salarié à part entière mais l'employeur peut bénéficier d'une aide pour financer une partie de ce salaire, destinée à couvrir une partie du coût de l'embauche et de la formation éventuelle (l'aide financière peut représenter jusqu'à 45% du taux brut du SMIC par heure travaillée dans la limite de 35 heures par semaine). Ainsi, l'entreprise peut percevoir jusqu'à 8 262 euros pour un salarié recruté pour un an à temps complet.

Objectif attendu : 10 000 nouveaux CIE Jeunes en 2020, 50 000 au 2021.

En savoir plus : [vte.france.fr](http://vte.france.fr)

#### **10. DISPOSITIF SÉSAME VERS L'EMPLOI DANS LE SPORT ET L'ANIMATION POUR LES MÉTIERS DE L'ENCADREMENT (SESAME) :**

Les ministères chargés des sports et de la jeunesse ont créé le dispositif SESAME pour permettre à des jeunes de moins de 25 ans éloignés de l'emploi de décrocher un métier dans le champ du sport ou de l'animation.

De quoi s'agit-il ? L'accompagnement SESAME représente un montant moyen d'aide de 2 000 euros par jeune et par an. Ces crédits permettent de financer un parcours personnalisé pour chaque jeune lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle. 75% des bénéficiaires ont moins de 22 ans et depuis sa création, 8 000 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement et d'insertion dans les métiers du sport. Le taux de réussite au diplôme préparé est de 70%.

---

#### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 861 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

Membre du comité national olympique et sportif français

Objectif attendu : 3 000 nouveaux bénéficiaires SESAME Sport, soit 6 000 nouveaux SESAME formés au total d'ici 2022.

&

Ces dispositifs d'aide à l'embauche des jeunes représentent une réelle opportunité pour un certain nombre de structures de la Fédération des clubs de la défense pour recruter de nouveaux collaborateurs dans des conditions financières plus avantageuses, d'une part, et permettant l'accès à l'emploi des nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi, d'autre part.

Les dirigeants employeurs des clubs FCD, intéressés par ces différents dispositifs, sont invités à se renseigner auprès du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. Le site internet est le suivant : [www.travail-emploi.gouv.fr/emploi](http://www.travail-emploi.gouv.fr/emploi).

Pour tout renseignement complémentaire, l'employeur peut appeler le numéro gratuit d'assistance de l'Agence de services et de paiement (ASP) : 0 809 549 549.

Les services de la fédération restent à votre disposition.

  
**Pascal RAVEAU**  
**Directeur général**  
**de la Fédération des clubs de la défense**

**Destinataires :**

- **Comité directeur/FCD** – courriel
- **Ligues/FCD** – courriel
- **Clubs/FCD** – courriel

**Copies à :**

- **Services/FCD** – courriel

---

**LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE**

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 861 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

Membre du comité national olympique et sportif français